

**UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du mardi 13 septembre 2016**

*Délibération 2016.CA.23*  
*Election du vice-président chargé de la politique numérique*

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 codifié aux articles R719-51 et suivants du code de l'éducation,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015 et notamment ses articles 12 et 22,

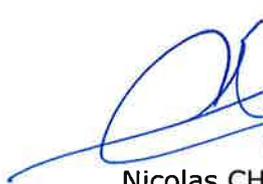
Vu la délibération 2016.CA.06 du 25 avril 2016 portant élection du président d'UBFC,

Après avoir entendu la présentation de la candidature de Monsieur Christophe CRUZ aux fonctions de vice-président chargé de la politique numérique, il est demandé aux membres du conseil d'administration de voter sur ce point.

Le vote a lieu à bulletin secret :

Nombre de membres en exercice : 44 Quorum : 22 Nombre de membres présents : 26 Nombre de personnes représentées : 0 Majorité requise pour le vote : 13	Ne prend pas part au vote : 0 Pour : 19 Contre : 5 Bulletins blancs : 2
--	--

Monsieur Christophe CRUZ est élu aux fonctions de vice-président chargé de la politique numérique.

  
Nicolas CHATELET  
Président d'UBFC



Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Recteur coordonnateur des académies de Besançon et Dijon, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »